



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JUIN 2024

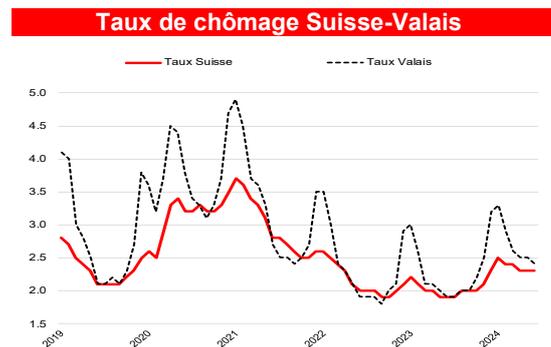
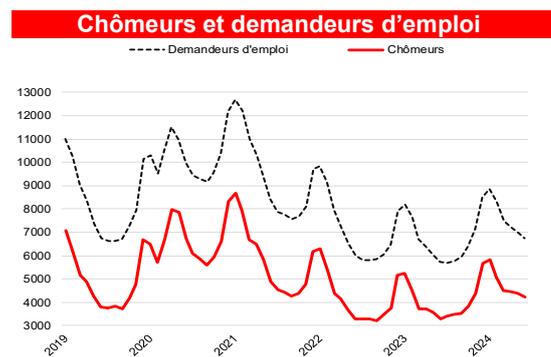
À la fin juin, 4'211 chômeurs étaient inscrits auprès des offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 169 de moins que le mois précédent. Le taux de chômage en Valais a diminué à 2.3% (-0.1 pt).

Les trois grandes régions du canton ont connu un recul mensuel du taux de chômage, compris entre -0.1 point et -0.3 point. À l'instar des années précédentes, au début de la saison estivale, ce recul est porté principalement par l'ensemble des activités saisonnières, soit la construction et l'hôtellerie-restauration.

En moyenne, au 1er semestre 2024, le canton du Valais a recensé 4'749 chômeurs, soit une augmentation de 18.6% par rapport au 1er semestre 2023 (4'004 chômeurs). Cependant, au regard des 15 dernières années, les chiffres du chômage se situent à un niveau toujours historiquement bas.

4 juillet 2024

Chômage juin 2024			
	Taux	Chômeurs	
Valais	2.4%	4'211	↘
Haut-Valais	0.9%	385	↘
Valais central	2.8%	1'923	↘
Bas-Valais	2.9%	1'903	↘

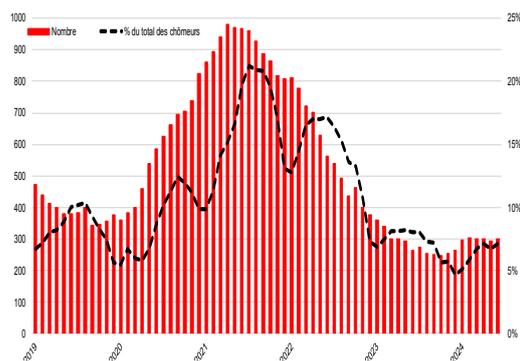


	Taux de chômage			Chômeurs		
	Juin 2024	variation mensuelle	variation annuelle	Juin 2024	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	2.3	0.0	0.4	104'518	-947	19'419
Valais	2.4	-0.1	0.5	4'211	-169	940
Haut-Valais	0.9	-0.3	0.3	385	-113	110
Valais Central	2.8	-0.1	0.6	1'923	-43	407
Bas-Valais	2.9	-0.1	0.6	1'903	-13	423
RAV Oberwallis	0.9	-0.2	0.3	379	-113	104
ORP Sierre	2.8	-0.3	0.7	628	-70	150
ORP Sion	2.8	0.0	0.5	1'302	25	265
ORP Martigny	2.8	0.0	0.6	925	-27	177
ORP Monthey-St.-Maurice	3.1	0.0	0.8	977	16	244

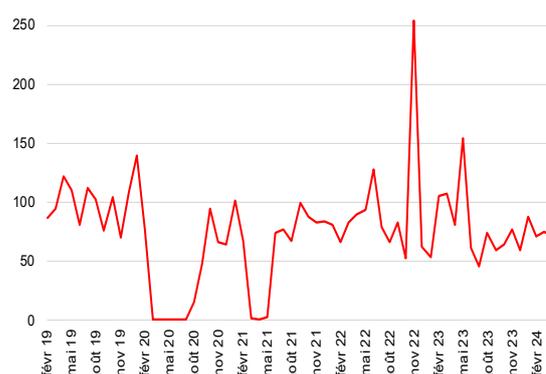
Contact

Peter Kalbermatten, chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 05

Chômeurs de longue durée



Arrivées en fin de droits



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Jun 2024	variation mensuelle	variation annuelle	Jun 2024	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	495	43	120	3.0	0.3	0.7
25-49 ans	2'602	-112	647	2.6	-0.1	0.7
50-64 ans	1'111	-97	173	2.0	-0.2	0.3
Hommes	2'209	-165	508	2.3	-0.2	0.5
Femmes	2'002	-4	432	2.5	0.0	0.6
Suisses	2'077	13	320	1.6	0.0	0.3
Etrangers	2'134	-182	620	4.7	-0.4	1.4
Au chômage depuis 1-6 mois	3'001	-229	607	-	-	-
Au chômage depuis 6-12 mois	910	54	296	-	-	-
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	300	6	37	-	-	-

Chômage par activités économiques

	Jun 2024		Variation mensuelle		Variation annuelle	
	Effectifs	Part en %	Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Activités saisonnières						
Construction	382	9	-70	-15.5	121	46.4
Hôtellerie, restauration	631	15	-124	-16.4	179	39.6
Agriculture, sylviculture	40	1	-7	-14.9	6	17.6
Activités non saisonnières						
Industrie	508	12	25	5.2	149	41.5
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	637	15	16	2.6	72	12.7
Transports	206	5	-49	-19.2	32	18.4
Information et communication	94	2	-1	-1.1	30	46.9
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financière	476	11	3	0.6	109	29.7
Activités de service administratif et de soutien	228	5	-24	-9.5	67	41.6
Administration publique, assurances sociales et enseignement	261	6	14	5.7	12	4.8
Santé et action sociale	379	9	29	8.3	58	18.1
Activités créatives, artistiques et de spectacle	93	2	4	4.5	28	43.1
Autres professions	276	7	15	5.7	77	38.7

Taux de chômage : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2018-2020) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 176'414 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.